



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Vie chère dans les outre-mer

Question orale n° 316

Texte de la question

M. François Ruffin interroge M. le ministre d'État, ministre des outre-mer, sur la vie chère dans les outre-mer. Entre trente et quarante pour cent : c'est l'écart moyen de prix entre l'Hexagone et les outre-mer pour les produits alimentaires. Et parfois c'est bien plus : + 70 % à Saint-Pierre-et-Miquelon, + 78 % en Nouvelle-Calédonie... Un paquet de pâtes à la Martinique, 92 % plus cher. Un paquet de sucre, 96 % plus cher. Une bouteille d'huile, 73 % plus cher. Des couches pour enfants, 88 % plus cher. Du papier toilette, 100 % plus cher. Même le *pack* d'eau dépasse les dix euros. Voilà qui, comme le constate un rapport du Sénat, interroge sur le nombre et le rôle des intermédiaires. Sur les monopoles, surtout, un groupe de la grande distribution qui contrôle beaucoup et se gave : 34 % de marge ! M. le ministre a lui-même accusé ce groupe d'« étouffer », M. le député le cite, d'« étouffer l'économie locale et le pouvoir d'achat ». Il a même évoqué des « pratiques économiques aux relents de colonialisme ». Les mots de M. le ministre sont forts. Mais jusqu'alors, ses actes sont faibles. Mieux, même, ou pire : ses décisions pourraient se révéler des quasi-cadeaux pour la famille propriétaire du groupe de la grande distribution et leurs collègues. En effet, que prévoit M. le ministre dans ses cartons ? Dans son projet de loi contre la vie chère ? La baisse de la TVA sur des produits essentiels. La diminution, sinon la suppression, de l'octroi de mer. Ce qui est en cause, ce sont les marges de la grande distribution. Mais M. le ministre n'y touche pas. Avec ce doute, cette immense incertitude : cette baisse de la fiscalité, quelle garantie a-t-il qu'elle sera répercutée sur les prix en magasins ? Aucune. M. le ministre n'en a aucune garantie. Et même une promesse des propriétaires du groupe et compagnie ne vaudrait rien. La solution est plus simple : que l'État mène des enquêtes sur la formation des prix, de l'eau, des pâtes, du sucre, des couches. Et que l'État fixe les prix, en accordant à chacun une marge raisonnable. C'est ainsi que l'on pratiquait, jusqu'en 1986, jusqu'à la libération des prix. Qui fut la liberté du renard dans le poulailler, aujourd'hui pillé. Il souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 316

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 avril 2025